

<http://philosophie.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article328>



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Philosophie  
Académie de Normandie

# En 2015, une France plus tolérante

- Publications et formation - Articles divers -

Date de mise en ligne : mardi 3 mai 2016

---

Copyright © PhilosophieEspace pédagogique académique - Tous droits

réservés

---

## Contre toute attente, un rapport sur le racisme de la CNCDH montre des Français plus ouverts qu'avant.

Les Français n'ont jamais été aussi tolérants et prêts à penser leur pays comme multiculturel. Surprenante, cette analyse est l'enseignement majeur du rapport 2015 sur le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie, publié lundi 2 mai par la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH), une autorité administrative indépendante. *"Après quatre années d'affilée de baisse, suivie d'une stabilisation, l'indice longitudinal de tolérance en France marque en 2015 une nette progression vers plus de tolérance, après avoir pris ce chemin plus discrètement en 2014 déjà"*, rappelle sa présidente, Christine Lazerges.

On croyait le communautarisme en train de ronger les assises de la société après une *annus horribilis* et un début 2016 difficile. Le score du Front national aux départementales et aux régionales, la montée des actes racistes, avec encore l'incendie d'une salle de prière musulmane, samedi 30 avril à Ajaccio, pouvaient laisser augurer une augmentation de l'intolérance. D'autant que les atermoiements du gouvernement sur la politique d'accueil des réfugiés syriens ou le débat autour de la déchéance de nationalité n'ont pas vraiment tiré la société vers plus de mansuétude. Et pourtant, l'indice fait mentir ces intuitions...

## Envie de " vivre ensemble "

Cet " indice longitudinal de tolérance ", un baromètre élaboré par le sociologue Vincent Tiberj à partir d'une batterie de soixante-neuf séries de questions, a " *pour objectif de mesurer de manière synthétique et rigoureuse les évolutions de l'opinion publique à l'égard de la diversité avec une mesure comparable dans le temps depuis 1990* ". Il permet de situer l'opinion publique en matière de racisme, d'antisémitisme et de xénophobie. Le score de 64 points enregistré en 2015 fait d'elle la deuxième meilleure année au top 5 des plus tolérantes depuis 26 ans. Cette échelle de tolérance, qui vient de grimper de 10 points depuis 2012, a atteint 66 en 2007-2008, mais était tombée à 49 en 1990.

Directrice de recherche émérite au Centre d'études européennes de Sciences Po, Nonna Mayer voit plusieurs raisons à cette remontée. *"D'abord, en créant un choc émotionnel, les attentats ont permis un réexamen critique de notre approche du monde"*, rappelle-t-elle. Pourtant, ce choc aurait pu se traduire par un repli sur soi, car *"ce sont moins les événements en tant que tels qui influent sur les opinions des individus que la manière dont ils sont "cadrés" par les élites politiques, qui donnent le ton et imposent un récit dominant"*, ajoute la politologue. En dépit de leur relativité, le sursaut du 11-Janvier comme l'élan qui avait suivi les attentats du 13 novembre ont donné une envie de " vivre ensemble "... même si, en parallèle, se multipliaient les actes islamophobes.

Pour le groupe des chercheurs mobilisés sur ce travail, cette cause conjoncturelle s'ancre sur un mouvement de fond à l'oeuvre dans la société française. L'élévation du niveau de diplôme et le renouvellement générationnel sont deux facteurs de long terme qui rendent plus favorables à l'acceptation de la différence. *"Si l'on observe la société française de près, on y repère une augmentation des mariages mixtes, l'installation d'une élite issue de la diversité. Autant de signes que la France se pense de plus en plus comme une société plurielle"*, rappelle Christine Lazerges.

En plus d'enregistrer une hausse importante, l'indice de tolérance 2015 bénéficie à l'ensemble des minorités. Ainsi, la communauté noire n'a jamais été aussi bien acceptée depuis 1999, les musulmans retrouvent quasiment leur niveau d'acceptation de 2009 et les juifs sont la communauté la mieux acceptée de France. La tolérance envers les Roms reste significativement en deçà du niveau de 2009, mais c'est la toute première fois que le seuil de tolérance monte.

Une analyse plus politique montre que le changement s'est surtout opéré au sein de l'électorat de droite, qui a progressé de 9 points contre 3 points pour la gauche. Sur ce sujet, le vieux clivage entre droite et gauche reste de mise, puisque l'ouverture s'exprime traditionnellement bien plus à gauche qu'à droite. En fait, en 2015, les camps de

la gauche comme de la droite ont tous deux retrouvé et dépassé leur record historique de tolérance de 2009, seuls les électeurs du centre se révélant moins tolérants qu'en 2009.

## Actes antimusulmans en hausse

*" La page de la ligne Buisson - le conseiller de Nicolas Sarkozy qui a inspiré la campagne très à droite de 2012 - semble bel et bien tournée. D'ailleurs, notre indice n'est pas contredit par la perte de vitesse de Nicolas Sarkozy et la montée en parallèle d'un homme comme Alain Juppé ",* insiste Nonna Mayer. A l'extrême droite, les lignes ne bougent guère, puisque 89 % des sympathisants et électeurs de ce parti estiment toujours les réactions racistes justifiables.

En dépit de cette marche vers l'apaisement, 2015 a aussi connu une longue liste de faits racistes. Si les actes antisémites enregistrent un recul de 5,1 %, pour un total de 808 (contre 851 en 2014), les actes antimusulmans, eux, ont triplé (+ 223 %). 429 actes ont été comptabilisés en 2015, contre 133 en 2014. Réactions immédiates aux attentats, plus de la moitié (58 %) ont eu lieu en janvier et novembre.

## Actions discriminatoires

Si grave soit-il, ce bilan ne remet pas en cause la montée de la tolérance. Nonna Mayer rappelle ainsi que *" la logique des actes racistes n'est pas celle de l'opinion. Bien sûr, il faut des préjugés pour commettre un acte raciste, mais celui-ci est aussi très souvent mené par des personnes qui ont un passé de petite délinquance. Tandis que les opinions, elles, délimitent ce qui est permis et ce qui est interdit "*.

Ainsi, même si le *" vivre-ensemble "* gagne du terrain, cette avancée reste à consolider, en même temps qu'il faut faire décroître les actes racistes. La CNCDH s'y emploie en plaçant dans son rapport pour une série de recommandations. Outre l'idée très consensuelle qu'il faut casser les stéréotypes le plus tôt possible et donc utiliser le terrain scolaire pour construire des citoyens tolérants, l'instance consultative s'aventure sur la pointe des pieds sur un terrain plus délicat.

*" Les paroles tendancieuses de certains responsables politiques, qui mêlent les problématiques de terrorisme et d'asile, qui loin de toute réalité statistique associent délinquance et immigration, qui dans le plus pur amalgame confondent appartenance religieuse et fondamentalisme, n'ont cessé de s'intensifier ces dernières années ",* déplore Christine Lazerges, qui estime qu'*" une telle attitude de la part de membres du gouvernement et de bien d'autres contribue à banaliser la parole raciste dans l'ensemble de la société française "*. La CNCDH les invite ainsi à être particulièrement vigilants à l'égard du potentiel discriminatoire et/ou stigmatisant de certaines de leurs prises de position ou actions.

Conseillère en matière de politiques publiques, la CNCDH se félicite de l'adoption du Plan national de lutte contre le racisme et l'antisémitisme présenté par le premier ministre en avril 2015. Elle aimerait cependant y ajouter un dispositif permettant de lutter contre les contrôles au faciès. Un mal qui envenime les relations entre une large frange de la population et sa police, et ne concourt pas à un apaisement des relations sociales. Mais sur ce point, elle sait le peu de chance qu'elle a d'être entendue sur une proposition du candidat Hollande, oubliée au fil du quinquennat.

Maryline Baumard

Les contrôles au faciès en débat au Sénat

Une proposition de loi visant à lutter contre les contrôles d'identité abusifs, déposée par Laurence Cohen (PCF) et Christian Favier (PCF) sera débattue mercredi 18 mai en séance au Sénat. C'est la quatrième proposition de loi sur ce sujet depuis 2012. Ce texte propose l'établissement d'un récépissé à l'issue de chaque contrôle, où seraient consignés le fondement juridique de l'opération et le matricule du policier. La proposition va dans le sens des préconisations de la CNCDH, qui rappelle dans le rapport sur le racisme qu'un grand pas doit être franchi en ce

sens. Durant sa campagne en 2012, le candidat Hollande s'était engagé à prendre des mesures contre ces contrôles trop souvent liés à la couleur de peau. Mais, en septembre 2012, son ministre de l'intérieur d'alors, Manuel Valls, s'y était opposé. Depuis, la police a été condamnée pour " faute lourde " dans cinq cas de contrôle en juillet 2015. En octobre, l'Etat s'est pourvu en cassation.

Source : Le Monde du 3 mai 2016